



UNE SAUTE D'INDEX ET UNE MARCHÉ PAR BERNADETTE SCHAECK

Publié le 10 avril 2023 par Contribution extérieure



L'augmentation du Revenu d'Insertion (RI) prévue au 1er janvier 2024 est supprimée.

Catégorie : [Vis ma vie au CPAS](#)

Les plus pauvres victimes des récents ajustements budgétaires.



L'augmentation du Revenu d'Insertion (RI) prévue au 1er janvier 2024 est supprimée.

Le gouvernement avait décidé d'augmenter de 10,75% en 4 ans les minima d'allocations sociales : revenu d'intégration, allocations de chômage et allocation de remplacement de revenu (ARR). Ces allocations, dont le revenu d'intégration, devaient être augmentées de 2,6875% chaque 1er janvier de 2021 à 2024.

La 4ème et dernière augmentation prévue au 1er janvier 2024 n'aura pas lieu pour les allocations de chômage ni pour le revenu d'intégration. Elle sera par contre appliquée pour les personnes porteuses de handicap qui perçoivent l'ARR (allocation de remplacement de revenus).

Une fois de plus, les plus pauvres sont considérés comme des "variables d'ajustement budgétaires". Ca fait pourtant tellement longtemps que les déclarations politiques des différents gouvernements prétendent vouloir aligner – progressivement ! – les allocations sociales sur le "seuil de pauvreté" européen.

Les 10,75% d'augmentation prévus en 4 ans n'auraient pas atteint ce but. Mais la suppression de l'augmentation au 1er janvier 2024 en éloigne encore plus.

X X X

Toujours pas de solution pour cette dame atteinte d'un cancer, sans revenus depuis février.

Quelles que soient les raisons pour lesquelles ces situations existent, elles sont intolérables.

Il faut que ça se sache, que des personnes, nombreuses, restent sans revenus pendant des mois, à cause des délais d'examen des demandes et des délais de prolongation du Revenu d'Insertion dans certains gros CPAS.

Il faut que les responsables à tous les niveaux – local, régional, fédéral –, prennent toutes les mesures nécessaires pour que cessent enfin ces situations dramatiques de non-droit.

Appel à mobilisation, aussi, des nombreux services sociaux et associations qui sont au courant de ces situations. Tous ensemble...

Bernadette Schaeck (de Association de Défense des Allocataires Sociaux)

<http://Contact : www.adasasbl.be>

Pour agir avec la Ligue des Droits Humains et une vingtaine d'associations :



Une action devant le CPAS de Liège en 2019



MERCREDI 19 AVRIL 2023 DE 10:30 À 16:00 **Marche-rencontres entre CPAS**

Début de cette année 2023, la Ligue des Droits Humains et une vingtaine d'autres associations ont souhaité 23 vœux critiques de la loi concernant le droit à l'intégration sociale. L'objectif de ce mémorandum est de lutter contre les dérives que connaît le droit à l'aide sociale et de réfléchir à ses conditions d'existence. Il constitue un socle minimal de ce que revendiquent les organisations (1).

Différentes actions sont envisagées courant de cette année pour soutenir ces revendications dont des marches entre le Cabinet de la Ministre Karine Lalieux et différents CPAS bruxellois (2) le mercredi 19 avril. Il ne s'agit pas d'une manifestation mais bien de rencontres organisées sur les lieux où se pratiquent au quotidien les interventions sociales liées à cette loi. Ce sera l'occasion d'entendre les premières personnes concernées, les ayants-droits, mais aussi le personnel des CPAS, les syndicats et les mandataires politiques des conseils du CPAS si elles/ils souhaitent s'exprimer. Les marches entre les CPAS et le cabinet sont également des occasions de croiser les réalités parfois très différentes d'une institution à l'autre.

Les différents arrêts permettent aux différents acteurs (en tant qu'individu ou association) de s'exprimer spécialement sur l'un des vingt-trois vœux.

Concrètement...

- **Le départ aura lieu à 10h30 devant le cabinet de Karine Lalieux** : Avenue de la Toison d'Or 87 1060 Bruxelles (métro Hôtel des Monnaies). Une délégation de la commission de la Ligue des Droits Humains en charge de cette question descendra partager le fruit des discussions avec la Ministre.
- La marche en petits groupes (pas de blocage de la circulation) passera et s'arrêtera **au CPAS de 1000 Bruxelles** : Rue Haute 298a, 1000 Bruxelles (proximité métro-tram Porte de Hal et Louise).



Arrêt approximatif : 11h30-12h

- **Arrivée et rencontre au CPAS de St-Gilles** : Rue Fernand Bernier 40, 1060 Saint-Gilles (proximité métro-tram Porte de Hal, Place Bethléem et Parvis de St-Gilles). Pause dîner, prenez de quoi manger et boire. Arrêt approximatif : 12h30-14h

- **Marche et arrivée finale au CPAS d'Anderlecht** : Av. Raymond Vander Bruggen 62/64, 1070 Anderlecht (proximité métro Aumale). Arrêt approximatif : 15h-16h.

Il est donc tout à fait possible de participer à l'une ou plusieurs de ces rencontres aux différents arrêts sans faire partie de la marche (3).

La Ligue des Droits Humains

Informations : desc@liguedh.be

(1) <https://www.liguedh.be/voeux-de-reforme-de-la-loi-concernant-le-droit-a-lintegration-sociale/>

(2) Ceux-ci ont été choisis principalement pour des raisons de proximité mais le partage des réalités d'autres CPAS est plus que la bienvenue. La politique des trois institutions visitées le 19 avril n'est pas particulièrement visée.

(3) <https://www.facebook.com/events/205120685469229/?ref=newsfeed>